

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

Directeur-Gérant : ALBERT REBOUX
Bureau : Tourcoing, RUE DES FOURRAINS, 42

Paris, chez MM. HAYAT, LAFITTE et C^{ie}, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
Boulogne, à l'Office de Publications.

ROUBAIX, LE 3 NOVEMBRE 1885

LE MINISTÈRE

Le décret de convocation des Chambres a paru dans le Journal officiel. Dans quelques jours, la session va être ouverte. Les questions qui se présentent naturellement à l'esprit sont celles-ci : « Que va devenir le ministère Brissot ? S'il disparaît, qui prendra le pouvoir ? »

On prête au cabinet actuel l'intention de donner sa démission la veille de la rentrée des Chambres. M. Brissot ne voudrait pas, dit-on, paraître aux représentants du pays avec un ministère aussi mal équilibré que celui dont nous jouissons, et qui a perdu deux de ses membres dans la bataille électorale. Mais il est probable que M. Grévy, qui n'est pas précisément un homme d'initiative, refusera les démissions qui lui seront offertes, et les aura peut-être prévues par un replâtrage ministériel.

Si le ministère Brissot se présente devant les Chambres, il aura le choix entre deux politiques : l'action ou l'immobilité. En prenant une initiative quelconque, le moins qu'il risque, c'est de donner aux passions de la gauche l'occasion de se manifester et de rendre toute concentration impossible. Qu'il propose l'expulsion des princes, la mise en accusation de M. Ferry, ou la suppression du budget des cultes, les résultats seront probablement les mêmes. Une partie de la gauche votera avec les conservateurs et mettra le ministère en minorité.

Il est vrai qu'une feuille officieuse a annoncé l'intention du gouvernement de considérer comme nuls et non avenue les votes de la droite, mais une telle mesure serait tellement illégale, qu'on peut espérer que nos gouvernements reculeront devant sa mise à exécution. Constituer une majorité factice dont tous les votes seraient des ordres que le ministère s'empreserait d'exécuter, ce serait transporter tous les pouvoirs dans cette fraction de la Chambre, ce serait le contre-coup — sans Congrès — de la Constitution. Que le ministère Brissot se décide à prendre l'initiative, et il sera donc probablement mis en échec à bref délai.

Si, au contraire, il se renferme dans une politique négative, il devient bien vite suspect aux yeux de la majorité. Les radicaux le combattent pour préparer l'avènement de M. Clémenceau ; les opportunistes l'accablent pour venger leur chef, M. Ferry.

Il est possible que la gauche donné à M. Brissot, aux dépens de son ministère un bel exemple de cette concentration des forces de la gauche qu'il a tant prêché.

Qui remplacera le cabinet actuel ? Deux noms sont indiqués jusqu'ici par les circonstances : ceux de MM. Lockroy et Clémenceau.

Mais le « premier élu » de Paris, dans une lettre rendue publique, ayant déclaré que son ambition n'allait pas jusque-là, M. Clémenceau est donc tout indiqué. Le parti de gauche semble vouloir l'accepter avec une certaine satisfaction. En outre, afin de ne décourager personne de ceux qui voudraient le soutenir, l'ancien député de Montmartre a donné à entendre qu'il ne refuserait pas le pouvoir. Si donc, d'un côté, M. Brissot croit habile de pousser M. Clémenceau à la présidence du conseil ; si, d'un autre côté, M. Clémenceau laisse entrevoir un certain désir d'arriver aux affaires et de donner sa mesure, il est probable que ses vœux seront exaucés.

Le futur chef du cabinet désirerait peut-être occuper ce poste difficile qu'après le Congrès ; sans doute il verrait avec une certaine satisfaction les orages possibles à cette époque fondre sur un autre que sur lui, mais il est à croire que M. Brissot mettra pour sa part quelque empressement à se retirer avant le moment dangereux, afin d'assister, dans la coulisse, aux tribulations de son successeur. Dans tous les cas, il y a des chances pour que les nécessités de la fameuse trêve, dite « des confiseurs », fassent ajourner une solution ministérielle.

NOUVELLES DU JOUR

Le conseil des conservateurs
Lyon, 3 novembre. — Election au conseil général

ral du Rhône :
Canton de Givors.
MM. Prenat, conservateur, 1.769 voix. Elu.
Lourd, opportuniste, 1.012.

Il a agissé de remplacer M. Picard, opportuniste, décédé.
Election d'un conseiller d'arrondissement pour le canton de Mollens-Vielaine :
MM. de Louvenot, cons., 1.200 voix. Elu.
Pié, opportuniste, 1.115.

Le précédent conseiller était opportuniste et les partisans de M. Goblet avaient mis vigoureusement la campagne en faveur du candidat opportuniste. Définitivement, le département de la Somme appartient de moins en moins à la gauche.

A la Chambre
Paris, 2 novembre. — Il est venu aujourd'hui beaucoup de députés au palais Bourbon. Actuellement la plupart des places sont déjà retenues. On parle de réunions préparatoires qui auraient lieu à partir de demain.

Nos fonctionnaires
On lit dans le National :
« Plusieurs de nos confrères disent que le mouvement administratif annoncé depuis quelque temps, n'aura lieu qu'après l'ouverture de la session extraordinaire de 1885. Cette décision, qui a été récemment prise par le cabinet, vient appuyer la nouvelle que nous avons publiée avant hier concernant l'intention des ministres de donner leur démission avant la rentrée des Chambres. Le ministre de l'Intérieur doit laisser ainsi à son successeur le soin d'apporter dans le personnel administratif les changements que le nouveau cabinet jugera nécessaire.

M. Allain-Targé se bornera, pour le moment, à pourvoir aux quelques vacances qui existent actuellement dans l'administration, c'est-à-dire à remplacer M. Sobrier, préfet de l'Aisne, et M. Gilbert-Boncher, sous-préfet de Saint-Genis, tous deux démissionnaires, comme on le sait, et M. de la Roche, secrétaire général du Tarn, nommé député de la Haute-Garonne.

Les élections en Prusse
Le résultat des élections pour la Chambre des députés de Prusse, n'est pas encore entièrement connu. Tout ce que l'on sait c'est qu'en somme, il n'y a guère que les nationaux-libéraux et les progressistes dont la situation soit changée jusqu'à présent, les uns gagnant cinq ou six sièges au détriment des autres. Tous les hommes marquants de l'opposition sont restés.

La question birmane
Des dépêches anglaises font pressentir l'ouverture des négociations contre la Birmanie. Le succès final des anglais est certain, mais le roi Thibaw pourra la faire chèrement acheter.

L'occupation de la Birmanie est incontestablement un mauvais tour que le cabinet tory veut jeter à la République française. Le jour où éclatera le conflit anglo-russe, la possession de la Birmanie rendra la situation des anglais dans l'Asie de l'Est, très délicate. C'est un assés, car, sous le ciel de la Birmanie, les Français ont des intérêts. Les Français ont des intérêts dans ce pays. Les Français ont des intérêts dans ce pays. Les Français ont des intérêts dans ce pays.

Un assassinat dans la Loire
Orléans, 2 novembre. — Dans la nuit de samedi à dimanche, un assassinat dont l'auteur est encore inconnu a été commis à Gidy (Loiret). La victime est le nommé Ganchet, âgé de 31 ans, charretier, marié, père de famille, qui était porteur d'une somme de 250 francs. Le vol a été le mobile du crime.

Le choléra
Rome, 2 novembre. — Il y a eu hier, dans la province de Palerme, 27 cas de choléra et 19 décès, dont 17 ont été constatés dans la ville de Palermo.

LA NOUVELLE LEGISLATURE

On nous écrit de Paris :
« M. Clémenceau est, depuis hier, de retour à Paris. Je vous ai dit que son arrivée était impatiemment attendue par le ministère au sujet de sa reconstitution et de son programme ou plutôt de sa déclaration ; je dois ajouter qu'il ne l'était pas moins par M. Lockroy, qui a besoin de se concerter avec le leader des radicaux pour sa réunion plénière.

Les nouveaux députés semblent si hésitants et paraissent si faciles à se laisser entraîner dans le courant où les pousserait une main ferme et habile, que l'on s'explique les efforts déjà tentés dans ce but par les partisans de la séparation de l'Eglise et de l'Etat et de l'impôt sur le revenu. Mais, comme ils sont trop fins pour démasquer ouvertement leurs batteries au sujet de ces deux ordres de revendications, ils ne les font figurer dans leur programme que sous des titres divers : abandon de la politique concordataire ; réforme de l'assiette de l'impôt. Et ils les relèguent au 3e et au 4e plan, l'épuration des fonctionnaires et la liquidation des affaires coloniales venant en première ligne.

Une fois les adhésions à ce programme de gouvernement recueillies et elles paraissent devoir être nombreuses attendu son caractère représentatif comme un minimum et les expressions essentiellement adoucies des formules, on aborderait résolument la réunion plénière à laquelle il ne sera demandé qu'une chose : l'accord sur les quatre points ci-dessus comme devant servir de base aux travaux de la nouvelle législature.

On se montrait convaincu dans le conciliabule tenu hier soir chez M. Lockroy, où se trouvaient réunis avec le premier élu de la Seine, M. Floquet, M. Yves Guyot, M. E. Labrousse et d'autres députés de Paris, que si M. Clémenceau n'y faisait pas obstacle, l'affaire serait enlevée sans difficulté au sein de la réunion plénière, et que, par suite les radicaux de la capitale deviendraient les maîtres de la situation.

En effet, une fois le programme adopté, MM. Lockroy, Floquet et Clémenceau poseraient leurs conditions au Cabinet qui devrait ou les accepter ou démissionner. Et dans cette dernière alternative, comme ils avaient un ministère tout prêt, la session s'ouvrirait sans crise et les nouveaux députés du pouvoir procéderaient immédiatement au remplacement des fonctionnaires dont ils ont besoin tout d'abord, non pas seulement pour pou-

voir gouverner à leur guise, mais pour rendre en même temps tout retour à jamais impossible à leurs successeurs éventuels plus ou moins modérés, car alors ce serait le glâcis pur et même plus que le glâcis. »

La question d'Orient

La conférence des ambassadeurs à Constantinople en est toujours à sa réunion préliminaire, absolument comme si cette réunion avait démontré que l'accord n'existant qu'à l'état platonique, il s'était évaporé aussitôt qu'on avait abordé les moyens pratiques de prévenir un conflit dans la région des Balkans, tout en donnant satisfaction aux aspirations de la Roumélie.

Aujourd'hui, le Daily-News prétend savoir que tandis que la Russie déclare formellement qu'elle ne peut permettre que des troupes turques entrent dans la Roumélie Orientale, l'Angleterre, la France et l'Italie admettent que la Turquie a le droit d'envoyer des troupes dans cette province, mais qu'elles demandent qu'on tienne compte des aspirations unanimes du peuple bulgare. Elles déclarent, toutefois, que si le statu quo ante peut être rétabli sans effusion de sang, elles sanctionneront son rétablissement.

Ces points de vue sont différents, et d'autre part, l'exposé de la situation fait samedi dernier par le Comte Kalnoky, à la séance des Délégations, prouve tellement à l'évidence, puisque le premier ministre de l'Empereur François-Joseph assure qu'en dehors de la stipulation établissant que l'on ne s'y occuperait que de la question roumaine, les trois empires sont entrés sans autre engagement à la Conférence, que l'on commence à devenir inquiet à Constantinople. Les Turcs, en effet, et c'est le Daily-News qui le constate, sont maintenant persuadés qu'ils doivent se préparer à quelque chose de plus sérieux qu'une guerre avec la Bulgarie, la Serbie et la Grèce.

Quoi qu'il en soit, l'on espère bien ici que M. de Freycinet ne se départira pas de la réserve qu'il a imposée au marquis de Noailles, dans les instructions qu'il lui a adressées, instructions qui se résument dans cette recommandation de n'engager en rien l'action ou les intérêts de la France dans les résolutions qui pourront être prises par la conférence.

Les braillards de la rue

La cour de cassation, gardienne précieuse de la loi, vient de nous jouer un joli tour, et dont nous allons bientôt apprécier tous les avantages. Elle restitue, solennellement, à tous les crieurs de journaux, de brochures, de choses imprimées, plus ou moins obscures, le droit d'occuper le boulevard et les rues pour leur compte et d'y vendre toute sorte de boniments, quels qu'ils soient, propres à rendre plus facile l'écoulement de leur marchandise. Il y en a pour dire que la Cour suprême aurait cent fois mieux fait de se taire ; pourquoi ? Elle rappelle tout simplement, par son arrêt, qu'une loi existe, qui n'est point abrogée, et que nul n'a le droit d'y porter atteinte. Tant pis pour ceux qui l'ont faite ! On les avait assez prévénus.

Aujourd'hui, le mal étant grand, ce sont eux qui crient le plus fort. Après avoir livré la rue à tous les camelots et gens de rien, en quête de quelques sous, sans se préoccuper des passants, les voilà furieux contre l'arrêt de la cour de cassation. Mais il est parfait cet arrêt et ne signifie point autre chose qu'un rappel à l'ordre. Vous avez fait une loi, malgré toutes les observations qui ne vous ont point été éparpillées ; il arrive que cette loi vous gêne, et alors vous ne demandez plus mieux que de la voir virtuellement abolie.

Pardon ! disent alors les magistrats de la cour de cassation, il est possible que la loi soit mauvaise ; nous en sommes même entièrement convaincus, et c'est la mort dans l'âme que nous vous rappelons à la stricte observance de votre législation. Dans tout votre arsenal, il n'y a pas une arme contre les crieurs de la rue ; publiez, donc, bon gré mal gré, ils continueront de crier ; bien mieux même, ils crieront ce qu'ils voudront, sans que vous ayez à y voir.

Il est difficile de mieux dire à des législateurs qu'ils font des lois par dessus la jambe. Les avertissements de toute sorte ne leur ont pourtant pas manqué. « Garde à vous ! leur a-t-on crié, sur tous les tons ; vous allez un peu loin, et il vous faudra revenir sur vos pas. — Revenir sur nos pas, ont-ils répondu, jamais ! et que voyez-vous de mal à ce que de braves gens, pour vendre leurs journaux ou leurs brochures orientent leur titre, sur la voie publique, comme les marchands de marée ou de quatre-saisons orientent ce qu'ils vendent, aux oreilles du public. » Argument triomphant ! si triomphant, qu'il l'emporte.

On sait ce qu'il nous a valu de clameurs indécentes, ordurières. On sait les protestations qui se sont successivement élevées, et à juste titre, contre cet accaparement de la voie publique. On sait tout cela et bien d'autres choses encore. Mais, la Cour de cassation n'a point à tenir compte de ces désagréments ; elle se reporte à la loi votée et promulguée, et elle dit : Vous n'avez point le droit de vous opposer à cela.

Alors il faut nous attendre à en entendre de belles. Toute la clique va bientôt reparaitre et ce n'est déjà fait, dénaturant les nouvelles, inventant des choses à effet, hurlant suivant les occasions, des choses indécentes, pour appeler les uns et faire rougir les autres. Mais alors en vertu de quelle loi interdite-on la représentation de Germinal ? Grâce à cette affirmation de la cour su-

prême, il est permis de débiter, sur la voie publique, ce roman tout entier, ou sa division en livraisons, avec un sommaire laissé à la discrétion de gens qui n'ont pas la langue dans leur poche, et qui, pour attacher le public, auront le droit de dire tout ce qu'ils voudront dire, dans les termes qui leur paraîtront les plus favorables à leur commerce, sans que les passants puissent protester, assurés qu'ils sont d'en être pour leurs frais, grâce à cet arrêt qui met les boulevards et les rues à la libre disposition des faiseurs de boniments obscènes.

C'est tellement bizarre, qu'on n'oserait point y croire, mais c'est cela ; dix mille passants peuvent être froissés par les clameurs d'une douzaine de marchands sans pudeur, ils peuvent exprimer et faire entendre leurs doléances, affirmer et prouver que la liberté n'a rien à voir avec des abus de cette sorte, peines perdues !

La Cour suprême qui ne voit et n'a à voir que la loi promulguée, déclare que la douzaine a raison contre le nombre, et que si les gens qui se plaignent ont moralement raison de se trouver froissés ; ils n'ont qu'à fuir la rue et rester chez eux. Et alors, il ne faut pas demander l'orgie d'inepties et de saletés de toute sorte qui va se développer sur les boulevards, à tous les carrefours de Paris, jusqu'à ce que la législature nouvelle ait fait bonne justice de cela.

Ce n'est point à la Cour de cassation qu'il faut en vouloir, mais à ceux qui, n'ayant point plus loin que le bout de leur nez comme l'ont mis dans la triste obligation de rendre un arrêt aussi bizarre d'apparence, mais en somme extrêmement naturel et tout à fait logique. Il n'y a donc qu'à laisser passer le flot de saletés et d'ignominies, qui va nécessairement rouler, pendant quelques jours, et à se nourrir des oreilles, en attendant que la législature nouvelle qui devrait nécessairement faire œuvre d'hygiène morale et de progrès.

Il faudra du temps, pour réparer les bévues de braillards qui n'ont rien su prévoir et qui, s'appuyant sur cet axiome que la ligne droite est le plus court chemin d'un point à un autre, ont eu la naïveté de croire qu'il ne viendrait jamais à l'esprit de personne de s'acheminer par la ligne droite. Une bonne loi remettra tout en ordre, pourvu qu'on veuille bien lui proposer et qu'on s'y prenne de manière à ce qu'elle ne laisse point prise à la moindre équivoque. Ce ne sera pas difficile, mais c'est urgent.

JEAN DE NIVELLE.

LES MASSACRES DANS L'ANNAM

Voici encore une lettre d'un missionnaire de Cochinchine, relative aux affreux massacres dont ce pays a été le théâtre. On y trouvera une nouvelle condamnation de la criminelle politique qui a fait de l'amitié de la France un prétexte et une ruine pour les malheureux chrétiens annamites, au lieu d'une protection :

Saigon, le 6 septembre.
Vous connaissez déjà les terribles événements dont notre pauvre mission de Cochinchine orientale vient d'être le théâtre ; mais je suis sûr que vous seriez heureux de connaître en détail ce qui concerne chaque district. Je vais donc vous raconter en quelques mots ce qui s'est passé dans mon cher district de Khanh Hoa.

Comprise entre le cap Verela et le faux cap du même nom, la province de Khanh-Hoa s'en va se perdre dans les montagnes du Laos. C'est un pays d'aspect montagneux, mais malheureusement plus beau que riche, car il a peine à nourrir une population de 80,000 habitants, pauvres et paillardes. J'arrivais le 15 mars dans ce champ que j'étais appelé à défricher. Je me suis mis aussitôt à l'étude de l'annamite ; vers la fin de juin, je commençais l'administration avec mes chrétiens, au nombre de trois mille, de concert avec le P. Auger, qui devait me céder le district au mois d'août. Tout alla bien jusqu'au mois de juillet ; j'avais au moins vingt-cinq catéchumènes, dont onze seulement furent baptisés, les autres ayant été dispersés par la persécution.

Le 20 juillet arriva la triste nouvelle que trois cent cinquante chrétiens ont été massacrés au Tu-ngia avec sept mille chrétiens. A partir de ce jour les païens ne mettent plus de bornes à leurs exactions. Le grand mandarin de la province livre toutes les armes de la citadelle aux insurgés qui s'organisent.

Le 25, un prêtre annamite qui me servait de vicaire arrive de Qui-Nhon et m'annonce que toutes les provinces du nord sont soulevées, que les lettres commencent leur œuvre d'extermination.

Dès lors, mes chrétiens affolés s'enfuient dans les montagnes pour échapper à une mort inévitable. Jusqu'à 600 nous n'eûmes à déplorer que quelques vols et incendies de maisons. Un lettré nous apprend que le Binh-Dinh même, qui se trouvait sous la sauvegarde de la concession française et des soldats français, avait été mis à feu et sacré le 16 et le 17 août.

Le 15 août au soir, nous nous séparâmes, mon confrère et moi, pour aller attendre la mort sur les montagnes au milieu de nos chrétiens. Mais voici que le 22 août, le lettré susmentionné vient, déguisé en mendiant, avertir mon confrère qu'on en voulait surtout aux deux Pères français, et que si nous prenions la fuite, on ne massacrerait point nos chrétiens. Cette raison nous déterminait à essayer de fuir. A la nuit nous nous séparâmes, et moi, et à minuit, nous traversâmes le fleuve, au moment où douze cents lettrés descendant chez moi.

Nous contourâmes une montagne pour aller prendre sur une plage déserte une barque de chrétiens. Nous voulions d'abord nous diriger sur Qui-Nhon, mais notre barque étant trop petite pour

tenir la mer, nous dûmes nous contenter de fuir dans les îles ; encore eûmes-nous bien de la peine à en atteindre une ; nous fûmes sombres à deux ou trois reprises différentes.

Le dimanche, nous nous aperçûmes que nous étions poursuivis. Toutes les barques du port avaient été réquisitionnées et lancées pour nous rechercher, avec promesses de récompenses pour qui nous ramènerait morts ou vivants. Le soir, nous étions pris par deux barques, mais, intimidés par nos fusils, les annamites se contentèrent de nous rançonner. Nous en fûmes quittes pour dix-huit ligatures.

Mais il fallait dépister nos ennemis ; nous voyagâmes toute la nuit et ce n'est que le lundi, vers 10 heures, que nous trouvâmes une grande barque qui aurait pu nous conduire à Qui-Nhon. Mais le banquier, (il refusa obstinément de nous prendre. Après de longs pourparlers, il nous dit, comme pour se moquer de nous : « Mais vous n'avez pas besoin de monter dans ma barque pour vous sauver, il y a dans le port un navire européen qui vous sauvera. » Personne ne crut à sa parole. Cependant, en regardant les montagnes, nous regardâmes entre les îles pour voir si, contre tout espoir, il n'aurait pas dit vrai. A deux heures nous perdions courage et nous nous étions couchés au fond de notre barque, lorsqu'un catéchiste nous dit : « Pères, je crois voir venir un grand navire noir à peu près à l'endroit où nous avons pris la mer l'autre jour. » Une seconde après, nous l'avions aperçu de nos propres yeux et nous nous dirigeâmes sur lui sans connaître sa nationalité, car il ne nous était pas de drap. Hélas ! quelle ne fut pas notre joie lorsqu'à deux cents pas du bord un chapeau s'agitait et nous entendîmes crier en bon français : ah ! dépêchez-vous donc !

Le P. Auger reconstruit aussitôt le P. Gefroy, qui avait occupé ce district il y a huit ans.

Montés à bord, nous demandâmes des nouvelles. Quelles nouvelles ! Les Pères Poirier, Garn, Guégon, Martin, Mésès, Barret, Châtelet, Dupont, ainsi que beaucoup de prêtres annamites, étaient tous avec de vingt à trente mille chrétiens. Nous étions étonnés de voir tant de monde, lorsque le 20 Monsieur reçut une lettre que j'avais remise à un barquier païen le 18. Aussitôt Sa Grandeur fit un navire allemand, en rade à Qui-Nhon, pour venir nous sauver s'il y avait possibilité.

Après le dimanche soir, il pendant courage, lorsque nous arrivâmes. Toute la nuit nous embarquâmes des chrétiens réfugiés sur les montagnes qui bordent la mer. Nous en pâmes sauver sept cents et eûmes la douleur d'en laisser deux mille trois cents voués au massacre.

Et ce sont des Allemands, bien cher Père, qui sont venus nous sauver, nous Français ; ce sont des Allemands protestants qui sont venus nous sauver, nous missionnaires français catholiques et non chrétiens, tandis que les Champeux et les Courcy, avertis des massacres, répandaient que les missionnaires et les chrétiens étaient une quantité négligeable ; tandis qu'un bâtiment de guerre français, le Lion, venait massacrer quatre-vingt chrétiens innocents que l'on demandait le salut et qu'il laisse égarer ; à une portée de fusil de son bord, sans s'apercevoir que c'était pour eux à blanc pour eux les assasins, tandis qu'on même bâtiment immobile comptait les villages chrétiens par le nombre des incendies qu'il voyait en suivant les côtes, tandis qu'il voyait enterrer dans le sable les chrétiens vivants qui entendaient, qui jusqu'au cou, tandis que toute la concession de Qui-Nhon contemplait l'incendie du collège et de cinq villages chrétiens à une lieue d'elle.

Annemites chrétiens à Saigon, où Français et Annamites furent pris de pitié et donnèrent d'assez abondantes aumônes pour ces pauvres malheureux. Le même jour, 27, j'étais prêt à la nuit pour aller sauver le Père Villameus Binh-Thuan. Mais c'était un navire français que le général gouverneur envoyait, et il allait de mauvaise grâce ; aussi n'ai-je pu rien faire. Je dus descendre seul à terre et marcher avec deux Annamites et marcher pendant deux heures et demie pour arriver à la maison du Père, que je trouvais gardée par des païens. Le Père avait fui le 24 avec ses chrétiens. Je ne trouvais qu'un catéchiste avec six chrétiens, ainsi que les religieux, que je ne pus sauver, ne pouvant rien contre la multitude des païens. A mon arrivée, on mit le feu à la maison et je fus couronné.

Je me suis vu forcé une patrouille, mais je fus poursuivi pendant deux heures et jusqu'à la mer, traversant les rizières et les salines. Cernés de tous côtés nous ne pouvions avancer cinq minutes de plus et cependant nous étions entourés de trois kilomètres du bâtiment français. Je fis alors monter mes gens dans une petite barque que je traînai moi-même assez longtemps ayant de l'eau jusqu'à la pointe. Arrivé à une eau assez profonde je pus monter dans la barque. Je quittais de temps en temps la rame pour tendre le fusil et repousser les agresseurs qui s'étaient aussi jetés dans des barques pour nous poursuivre ; je déposai ensuite le fusil pour reprendre la rame, et cela pendant une heure.

Peu à peu le nombre des barques diminua, bientôt il n'y en eut plus que trois, dont l'une venait perpendiculairement sur la miens ; mais je voyais le bateau, je tirai trois coups pour me faire reconnaître. La détonation arrêta deux barques, la troisième était trop avancée pour pouvoir reculer. Je la fis mettre en joue par mes deux Annamites et lui commandai de charger ses voiles. A son grand étonnement, je sautai à son bord, et y fis passer mes gens et j'abandonnai ma première barque. C'est avec ma capture que je fus conduit à bord du bateau français, où j'arrivai exténué de fatigue et les jambes crispées par le froid, et qui me ramena à Saigon. C'est avec un vif mécontentement que la population de la colonie vit rentrer ce bateau, qui m'avait refusé son concours, surtout lorsqu'elle vit le lendemain le bateau allemand revenir avec plus d'un millier de chrétiens qu'il avait pris à Qui-Nhon.

Maintenant, nous voici à Saigon avec deux mille sept cents chrétiens. Nous avons déjà acheté pour six mille piastres de riz ; vous devinez que pour une mission qui a tout perdu, même ses missionnaires, ce n'est pas chose facile que de payer cette somme. La charité des chrétiens de France ne nous abandonnera pas.

GUYOT, missionnaire apostolique de la Cochinchine orientale.

(1) Maître ou conducteur de barque.

L'attentat contre M. de Freycinet

M. le Juge d'instruction Benoit s'est rendu hier chez M. de Freycinet, afin de recueillir sa déposition. Déposition peu importante, en somme, car, ainsi que nous l'avons expliqué le premier jour, le ministère s'est à peine aperçu de l'incident.

M. de Lesseps a été également entendu. Il a déclaré que les faits dont se plaint Mariotti ne peuvent aucunement engager la responsabilité de la Compagnie de Panama, les employés qu'il accuse étant à la solde de deux entrepreneurs, MM. Couvreur et Hersent. Ils relevaient du tribunal consulaire.

Mariotti déclare, de son côté, qu'il ne l'a pas compris autrement, et c'est pour cela, dit-il, que le tribunal consulaire ne lui ayant pas rendu justice, il est venu en appeler au ministre des affaires étrangères.

On fait observer encore qu'à l'époque indiquée, c'était M. Jules Ferry et non M. de Freycinet qui avait le portefeuille des affaires étrangères. A cela il réplique que c'est le titulaire actuellement en fonctions qui peut seul lui donner satisfaction. C'est pour cela qu'il a, non pas cherché à commettre un crime sans motif, mais à faire un éclat.

Le défenseur de Mariotti, M. Laguerre, a cru devoir écrire à M. de Freycinet pour lui faire part de la déclaration de son client et lui expliquer les raisons pour lesquelles il a accepté cette cause, en dehors de toute pensée personnelle ou politique.

M. de Freycinet lui a répondu une lettre dans laquelle il le remercie de sa démarche. Il termine en disant : « Comme je n'en veux pas à Mariotti, je me réjouis que vous ayez choisi comme son défenseur. »

On va procéder à de nouvelles constatations au sujet de la direction de la balle tirée par Mariotti.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

La nouvelle crise lyonnaise

Voici, de nouveau, l'industrie lyonnaise en crise. Il est évident que cette grande industrie s'agit dans une impasse où elle s'est, elle-même, délibérément engagée, à son grand dommage, selon qu'elle commence à le reconnaître. Une lettre émanant d'un fabricant de Lyon, ne nous apprend-elle pas, en effet, que 12,000 métiers sont inoccupés quand 16 à 17,000 métiers fonctionnent ? Et n'y a-t-il pas là, vraiment, l'indice d'une situation lamentable !

Les fabricants en souffrent assurément ; mais les ouvriers en sont les victimes les plus à plaindre, à notre avis. Lors de la crise dernière, au mois de juin, il a été fait, sur la modicité de leurs salaires, des révélations inattendues. Ces salaires sont descendus pour certaines branches, au-dessous de ce qu'on paye aux ouvriers ruraux.

Quant aux ventes, elles ont été réduites de moitié, et les avantages et les inconvénients de leur système, nous avons toujours soutenu qu'un lien de produit en plus grand nous étions, le libre-échange, déchaînant la concurrence étrangère, et avilissant le prix du produit — au profit non du consommateur, mais des seuls intermédiaires, dans la plupart des cas — n'aurait spécialement au travailleur, à la masse des travailleurs manuels. En effet, c'est à la main-d'œuvre qu'il faut, en dernière analyse, s'adresser, c'est sur elle qu'il faut peser, c'est en un mot, le salaire qu'il faut réduire, quand la concurrence devient trop ruineuse.

Or, c'est précisément le cas pour l'industrie lyonnaise. Cette industrie, qui est séparée volontairement du reste des industries françaises et a prétendu prospérer par la liberté, se débat aujourd'hui sous le poids de la concurrence étrangère, dans des difficultés qui ne peuvent point ne pas retomber sur la malheureuse population qu'elle emploie. Et c'est ce qui arrive très douloureusement.

Le Temps nous fait le récit suivant de la crise nouvelle qui vient d'éclater.

« Les groupes des fabricants d'unis et d'armures noirs et couleurs avertis, le 30 octobre dernier, la chambre syndicale que, à partir du 15, de nouveaux prix réduits seraient mis en vigueur pour ces articles.

« Ce groupe, estimant qu'une reprise sérieuse du travail ne pouvait avoir lieu que par des prix en rapport avec la situation des affaires, décidait, « en tenant compte dans la mesure du possible, de certaines réclamations, de fixer lui-même les prix qu'il jugeait surs praticables en ce moment.

« Le 14 octobre, M. Chavent, qui avait succédé à M. Permezel à la présidence de la chambre syndicale de la fabrique lyonnaise, communiqua à l'Union des syndicats ouvriers la décision du groupe des fabricants d'unis et d'armures noirs et couleurs en joignant à sa lettre les nouveaux tarifs.

« Cette communication produisit une vive émotion parmi les ouvriers. Le lendemain, une importante réunion avait lieu à la Perle, et les tisseurs appartenant à la spécialité des armures et des unis, qui constitue une des branches les plus importantes de la fabrique, décidèrent, à une énorme majorité, le maintien des prix fixés par la commission mixte, prix qui, d'après les conventions, devaient être considérés comme un minimum. Le procès-verbal mentionnait que le relèvement des salaires de la commission mixte n'était susceptible d'aucune diminution, car « pour la stabilité des affaires, il était utile que les salaires fussent en rapport avec les nécessités de la vie. »